



Avoir la garde de ma petite filles

Par **vanesss**, le **25/11/2008** à **14:51**

je me suis marier en algerie il ya 5ans et demi mai je sui partis au 6ieme mois de mariage et j'etais enceinte de ma fille qui porte le nom a mon marie en sachant que mon mariage n'etais pas déclaré en france.et maintenant je recontre des dificulté a voyagé avec ma fille ou meme pour toute désision qui la concerne il me fau une autorisation du papa qui a refais sa vie en algérie .et je n'ais meme pas un livret de famil pour cette petite fille .et je voudrais savoir si possible que elle peux porté mon nom car elle n'a pa connu son pere .je vous remerci davance